

Appartenance ethnique, accès aux ressources foncières, et stratégies paysannes dans une zone de montagne du Vietnam

Jean-Christophe Castella^{1, 2}

Tran Quoc Hoa³

Olivier Husson³

Vu Hai Nam⁴

Dang Dinh Quang⁵

¹ Institut de recherche pour le développement (IRD),

213, rue Lafayette,
75480 Paris cedex 10,
France

<j.castella@ird.fr>

² International Rice Research Institute,

Dapo Box 7777,
Metro Manila,
Philippines

³ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad),

Avenue Agropolis,
34398 Montpellier cedex 5,
France

<brova_hoa@hotmail.com>

<olivier.husson@cirad.fr>

⁴ National Institute of Agricultural Planning and Projection (NIAPP),

Centre de télédétection et géomatique,
61, Hang Chuoi,
Hanoi
Vietnam

<vhnam@yahoo.fr>

⁵ Vietnam Agricultural Science Institute (VASI),

Thanh Tri,
Hanoi,
Vietnam

<quangdd60@yahoo.com>

Résumé

Dans les zones de montagne situées au nord du Vietnam, l'appartenance ethnique a longtemps déterminé l'accès différencié des foyers agricoles aux ressources naturelles. Durant la période collectiviste, les Dao, qui pratiquaient traditionnellement une agriculture d'abattis-brûlis itinérante, ont contribué aux côtés des autres groupes ethniques à l'intensification des bas-fonds, limitant ainsi la pression agricole sur les terres de pente. Cependant, la production des rizières limitée par les faibles surfaces de bas-fonds disponibles dans leurs coopératives, ne suffisait pas à couvrir leurs besoins alimentaires. Le riz pluvial apportait un complément indispensable. Dans les années 1980, au sortir de la collectivisation, les cultures sur brûlis et l'exploitation du bois se sont généralisés au détriment de la forêt. Dans les années 1990, l'allocation des terres de rizières, puis des terres de pentes, aux foyers agricoles a contribué à freiner la dynamique de dégradation de l'écosystème de montagne. Cependant, les inégalités résultant du processus d'allocation placent certains groupes dans une situation de pauvreté extrême et d'insécurité alimentaire. Malgré les interdictions, ils ont encore recours à la pratique de l'abattis-brûlis pour assurer à court terme leur autosuffisance alimentaire. Mais ces pratiques, prédatrices des ressources naturelles en conditions de forte densité de population, dépassent à présent les clivages ethniques.

Mots clés : Systèmes agraires ; Productions végétales ; Ressources naturelles et environnement.

Summary

Ethnicity, access to land, and farming strategies in a mountainous area of Northern Vietnam

Farming has changed dramatically over the last fifty years in the Ngoc Phai Commune, as in all mountainous areas of Northern Vietnam. Major external policy changes have periodically altered the environment in which farmers plan their livelihood strategies. Historically, ethnicity has long been the key determinant of access to land in Vietnamese uplands, and therefrom the determinant of farmers' agricultural practices. Agricultural cooperatives were established throughout the country in the 1950s, and then dismantled some thirty years later, returning the land to individual family farms. During the collective period, all ethnic groups contributed to the intensification of paddyland productivity, thereby limiting agricultural pressure on the uplands. Nonetheless, rice production was not sufficient to cover food needs because of management problems in the cooperatives. Therefore, upland rice production became indispensable to meet the deficit in paddyland production. In the 1990s, the allocation of paddyfields first, and of uplands later on, helped to slow the deterioration of the ecosystem of the mountain. However, the local reinterpretations of national land policies resulted in further inequalities, placing certain ethnic groups into extreme poverty and food insecurity. Tay farmers who could reclaim ancestral paddy lands were often privileged over the Dao, who had traditionally been shifting cultivators and thus were forced to return to slash-and-burn cultivation systems that were no longer sustainable under higher population pressure and a new institutional environment. Ethnicity has been a major determinant of livelihood strategy in the past,

and it thus greatly contributed to the household differentiation now currently enforced. However, distinctions among livelihood strategies can no longer be drawn along ethnic lines.

Key words: Farming systems; Vegetal productions; Natural resources and environment.

Méthode

Le district de Cho Don, situé à 220 km environ au nord de Hanoi est l'un des six districts de la province de Bac Kan [6, 7]. La superficie totale du district est de 92 000 hectares environ pour une population totale de 46 800 habitants en 1996, soit une densité moyenne de 51 hab/km². Le groupe ethnique tay représente 76 % de la population. Les autres ethnies sont par ordre d'importance les Dao (10 %), les Kinh (10 %), les Nung (2 %) et les H'Mong. À l'issue du zonage agroécologique du district de Cho Don, la commune de Ngoc Phai a été sélectionnée pour notre étude monographique [7, 8]. Elle intègre la diversité des paysages et des problématiques agronomiques du district [2, 8] et illustre bien les interactions entre groupes ethniques tay et dao pour la gestion d'un espace commun et de ressources naturelles partagées. La démarche de cette étude repose sur la mise en relation d'une approche systémique des modes d'exploitation du milieu et une approche spatiale des dynamiques environnementales. Un diagnostic agraire comprenant un zonage agroécologique du district, des enquêtes auprès de témoins privilégiés de l'histoire de la commune, et des enquêtes d'exploitations agricoles (n = 250) ont permis d'analyser leurs trajectoires d'évolution et d'expliquer leur diversité actuelle [9]. Les dynamiques spatiales d'utilisation des terres ont été étudiées à partir de l'interprétation d'une série chronologique de photographies aériennes (1983, 1989) et d'images satellites (SPOT 1990, 1995 et 1998).

Une exploitation étagée de l'écosystème héritée de l'histoire du peuplement

Avant la mise en place des coopératives, en 1960, les zones de bas-fonds étaient

occupées par le groupe ethnique tay, alors que les Dao exploitaient les zones de pente [5, 6].

Dans les bas-fonds, le système de production tay

Les Tay se sont installés dans les vallées alluviales où ils cultivaient un cycle annuel de riz irrigué grâce à un système de gestion collectif de l'eau et de la main-d'œuvre, fondé sur l'entraide [5, 6]. Les abondantes surfaces de bas-fonds couvraient largement les besoins d'une population encore limitée (densité < 10 hab/km²). Sur les versants peu pentus qui bordent les bas-fonds, le maïs et le manioc étaient cultivés pour alimenter l'élevage porcin ou, plus rarement, pour pallier des périodes de déficit alimentaire liées à de faibles rendements rizicoles ou catastrophes climatiques. Certaines familles ont aménagé des terrasses dès cette période malgré les disponibilités encore importantes en terres de bas-fonds et la charge en travail que représente ce type d'aménagement. Les buffles étaient élevés pour leur force de traction et pour fertiliser les rizières. La différenciation sociale était étroitement liée aux inégalités foncières qui elles-mêmes résultaient de l'histoire du peuplement de la commune [6]. Ainsi, les familles fondatrices maîtrisaient l'accès à l'eau d'irrigation et possédaient les rizières les plus grandes et les plus fertiles.

Sur les pentes, le système de production dao

Les Dao, aussi appelés « peuple de la forêt », pratiquaient la culture du riz pluvial sur les pentes mais aussi, dans une moindre mesure, celles du maïs et du manioc. Leur système de culture itinérant était fondé sur des périodes de jachère longues. La cueillette en forêt (pousses de bambou, légumes sauvages, champignons, etc.) ainsi que la chasse d'un gibier

Les ethnies montagnardes qui pratiquaient la culture itinérante, tels que les Dao ou encore les H'Mong, ont toujours été désignées comme les responsables de la diminution progressive du couvert forestier dans les régions montagneuses situées au nord du Vietnam [1]. Sédentarisés depuis la collectivisation des terres en 1962, les Dao du district de Cho Don, province de Bac Kan, sont encore aujourd'hui considérés de la sorte par les autorités locales, dans la mesure où certains d'entre eux continuent de pratiquer l'abattis-brûlis. Mais la pression démographique croissante combinée à une exploitation minière des ressources forestières compromet la durabilité écologique et économique des systèmes de culture sur pentes [2, 3]. L'accès aux terres de rizières est devenu par conséquent un enjeu considérable pour de nombreuses familles [4]. Le groupe ethnique tay, premier colonisateur et majoritaire à Cho Don, a bénéficié d'un accès privilégié aux terres de bas-fonds [5, 6]. Mais l'histoire récente du Vietnam a fait évoluer le clivage traditionnel entre une agriculture dao sur les versants montagneux et une agriculture tay confinée aux vallées irriguées. Les essarteurs actuels n'exploitent pas les terres de pentes pour les mêmes raisons que ceux de la période précollectiviste. Dans cet article nous faisons l'hypothèse que la pratique de l'essartage ne s'est pas maintenue par choix ou par tradition mais bien par absence d'alternative pour couvrir les besoins en riz des familles.

Pour accompagner les exploitations agricoles vers des alternatives aux systèmes d'abattis-brûlis plus respectueuses de l'environnement, il est nécessaire de comprendre les processus qui les ont conduit à leur situation actuelle et de pouvoir identifier rapidement les différentes stratégies de production afin de mieux cibler les innovations techniques et organisationnelles proposées par la recherche [2]. Ce sont les objectifs de l'étude monographique que nous avons mené dans la commune de Ngoc Phai en 1999 et 2000.

encore abondant à cette époque, jouaient un rôle essentiel dans leur alimentation, notamment en périodes de soudure. Le hameau classique était constitué de deux à quatre foyers seulement, de manière à éviter la saturation foncière du périmètre exploité. Le regroupement des parcelles cultivées par plusieurs foyers permettait à ces derniers de limiter les pertes occasionnées par la faune sauvage. Il facilitait aussi l'entraide, pratique très commune dans la communauté dao. Ainsi, l'abandon des parcelles impliquait un mouvement général du hameau. Contrairement aux terres de bas-fonds, l'accès aux terres de pentes n'était pas soumis aux règles foncières de type tay, ni aux impôts prélevés par l'administration. L'usage voulait qu'une parcelle défrichée par une famille lui appartienne pendant la durée de son exploitation mais qu'elle soit à nouveau en libre accès dès son abandon. La terre étant indivise, l'accès au foncier n'entraînait pas dans les critères de différenciation sociale. Les notables possédaient des buffles (jusqu'à 6 par famille) qui étaient

Tableau 1. Comparaison des systèmes de culture traditionnels tay et dao.

Table 1. Comparison of the traditional Tay and Dao cultivation systems.

Groupe ethnique	Tay	Dao
Type de système	Sédentaire	Itinérant
Localisation	Bas-fonds	Terres de pentes
Culture principale	Riz irrigué	Riz pluvial
Facteur limitant surfaces de brûlis	Pointes de travail du riz irrigué	Adventices
Type de jachère sur pente	Courte (5-10 ans)	Longue (20 ans)
Part des produits forestiers dans l'alimentation	Moyenne	Importante
Rôle du buffle	Labour, fumier	Capital, transport

considérés comme une forme d'épargne. Ils étaient utilisés accessoirement pour le transport du matériel lors des déplacements du hameau. La fumure animale n'était pas utilisée. Les interactions étaient rares entre les

systèmes tay et dao fondés sur l'exploitation de deux unités de paysage bien distinctes. Les principales caractéristiques de ces systèmes précollectivistes associés aux deux groupes ethniques sont présentées au *tableau 1* et à la *figure 1*.

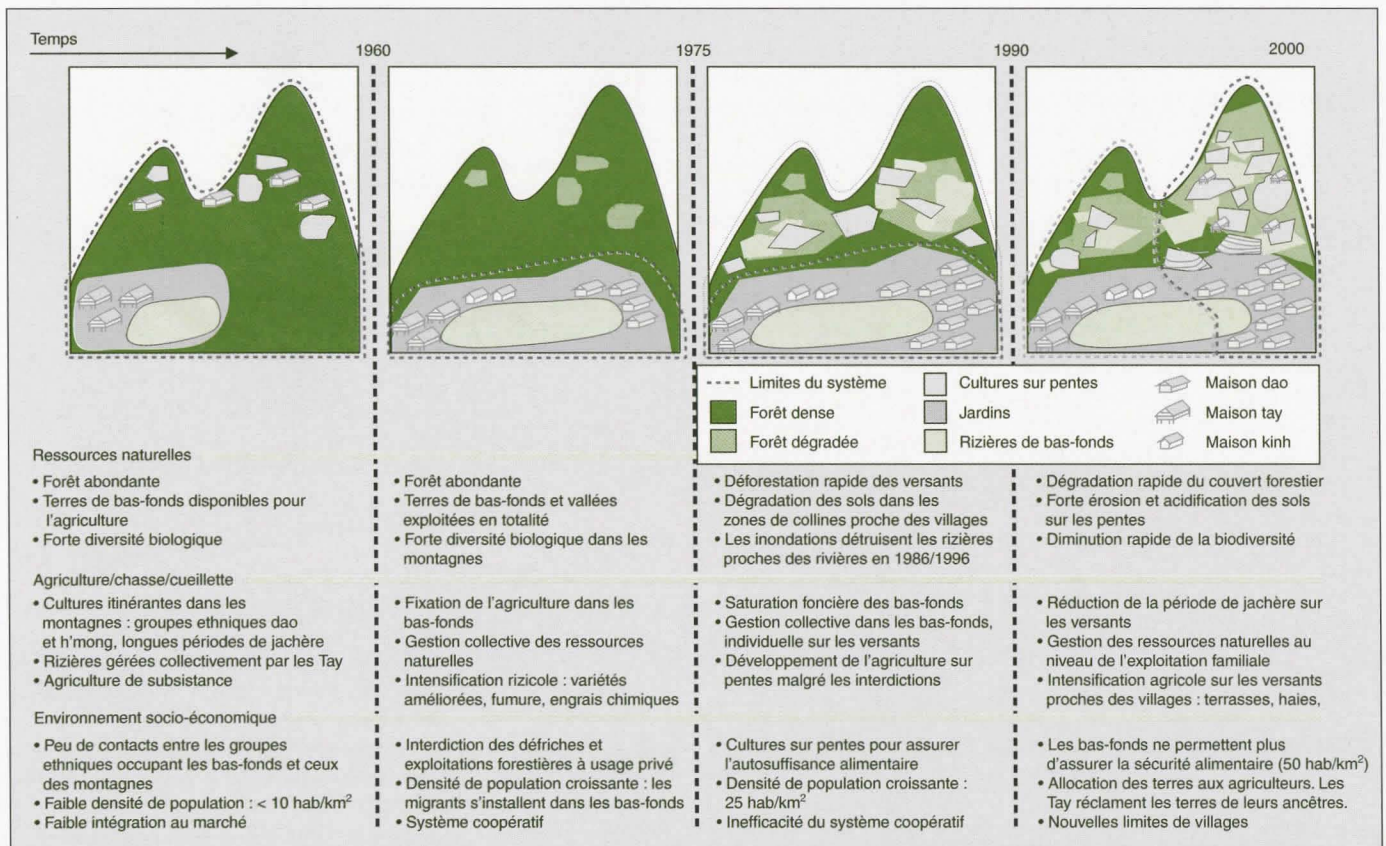


Figure 1. Transformations de l'agriculture de la commune de Noc Phai à l'interface entre dynamiques écologiques et changements de l'environnement socio-économique.

Figure 1. Agricultural and socioeconomic transformations in Ngoc Phai.

Des clivages ethniques maintenus au cours de la période collectiviste

En 1960, la première coopérative de la commune, composée de 10 familles, a été mise en place dans le village de Phieng Lieng. Son succès a incité tous les autres villages de la commune de Ngoc Phai à s'organiser aussi en coopératives. En 1961, le programme national de sédentarisation des ethnies minoritaires a regroupé 18 familles dao dans le village de Ban Cuon installé sur les terrasses aux pieds des pentes (figure 1). Ils pouvaient être ainsi mieux contrôlés par les autorités locales et participer aux coopératives qui venaient d'être créées. La politique de sédentarisation a eu pour conséquence des déplacements de population à l'intérieur de la commune et un accroissement local de la pression sur les rizières (figure 2). Le système coopératif, qui se voulait pourtant égalitaire, a conduit à une différenciation nette entre villages selon les surfaces de rizières disponibles par habitant. Ainsi, malgré une densité de population encore faible à cette période (figure 3), la rémunération en paddy par personne variait selon les coopératives entre 0,8 et 1,5 kg par jour. Un nouveau système dual s'est mis en place selon l'appartenance ethnique ; avec une coopérative dao disposant en moyenne de 550 m² de rizière par habitant et une coopérative tay disposant de 2 600 m²/hab en 1962 (figure 2).

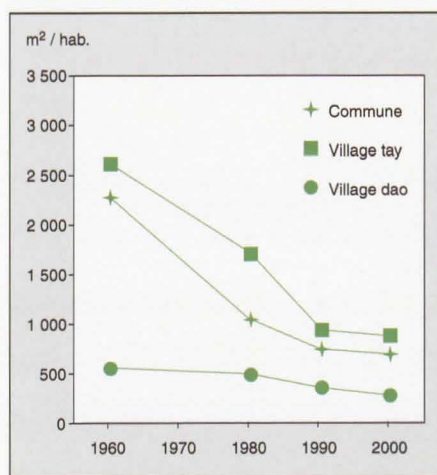


Figure 2. Évolution de la surface de rizière par habitant dans la commune de Ngoc Phai (sources : enquêtes de terrain et données secondaires).

Figure 2. Changes in paddyfield area per person in Ngoc Phai (Sources: Interviews and secondary data).

Coopératives tay et coopératives dao : des modes de gestion différenciés

Alors que la coopérative tay intensifiait les systèmes de culture rizicole (passage à deux cycles par an, aménagements hydrauliques, nouvelles variétés non photopériodiques à cycle court, utilisation d'intrants, de la charrue à versoir, etc.), les rendements des rizières stagnaient et même régressaient dans la coopérative dao (1,7 t/ha contre plus de 5 t/ha pour la coopérative tay). La production des rizières de bas-fonds ne suffisait pas à couvrir les besoins alimentaires du village dao de Ban Cuon, la coopérative a pris en charge la culture de riz pluvial sur les terres situées à proximité du village. Le mode de rémunération était bien différent entre ces deux systèmes de culture. Une grande partie de la production des rizières irriguées était prélevée par l'État (30 %) tandis que la totalité de la production de riz pluvial était répartie entre les membres de la coopérative selon un système de points de travail. Il était par conséquent plus avantageux de travailler sur une parcelle de brûlis de la coopérative que dans les rizières, ce qui explique le peu d'intérêt porté à l'intensification des rizières. Par ailleurs, les brûlis, ouverts à cette époque sur des forêts primaires, offraient des rendements élevés (4 t/ha) et une rémunération de la main-d'œuvre supérieure à celle des rizières.

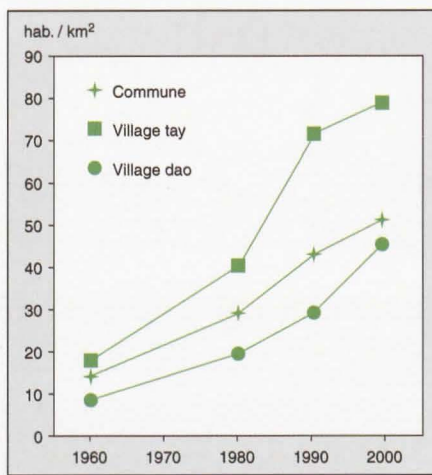


Figure 3. Évolution de la densité de population de la commune de Ngoc Phai (sources : enquêtes de terrain et données secondaires).

Figure 3. Changes in population density in Ngoc Phai (Sources: Interviews and secondary data).

Les écarts se sont progressivement creusés entre coopératives, mais aussi entre familles au sein d'une même coopérative. En effet, les activités familiales privées se sont développées rapidement dans la coopérative dao. Aux surfaces de brûlis collectifs se sont ajoutés les brûlis privés. Sur les pentes, les limites de parcelles étaient floues entre collectif et privé, ce qui permettait aux familles disposant de beaucoup de main-d'œuvre de l'affecter aux activités privées (riz pluvial, élevage porcin, chasse et cueillette en forêt, etc.) plus rémunératrices, dès qu'elles avaient achevé leur travail coopératif. Durant cette période, le développement des activités privées a touché essentiellement la coopérative dao. La coopérative tay parvenant à satisfaire les besoins alimentaires de ses membres grâce à l'intensification des rizières, les activités privées se sont peu développées. Par ailleurs, les calendriers de travail sur les rizières étaient difficilement compatibles avec le développement des cultures de brûlis (riz pluvial et maïs). On a donc assisté à l'émergence d'un double processus de différenciation : (i) entre coopératives, selon la surface de bas-fonds rizicoles exploitables ; (ii) entre travail collectif et privé, selon le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de bouches à nourrir des familles [5].

La crise du système coopératif

À partir de 1970, les coopératives villageoises ont toutes fusionné en une coopérative communale unique. La gestion s'est bureaucratisée progressivement, perdant en flexibilité. De nombreux dysfonctionnements du système coopératif ont entraîné progressivement la lassitude et le désintérêt de certains de ses membres. Malgré les innovations techniques de la révolution verte, les rendements restaient médiocres (2 t/ha en moyenne) en raison d'un approvisionnement en intrants insuffisant et aléatoire. De plus, la récupération du fumier et des engrais verts n'était plus réalisée de manière systématique, entraînant une nette diminution de leur utilisation dans les rizières. En 20 ans la population de la commune avait doublé (figure 3). Malgré les aménagements de nouvelles rizières, la surface de terres de bas-fonds par habitant avait diminué de 40 % environ (figure 2). La production collective ne parvenait plus à couvrir les besoins essentiels des familles. Quelles soient d'origine tay ou dao, ces

dernières ont commencé à cultiver les pentes malgré l'interdiction des autorités : d'abord sur des parcelles éloignées, à l'abri des regards, puis de façon de plus en plus ouverte. Dans un contexte de guerre, il était difficile d'interdire la pratique de l'abattis-brûlis alors que l'État lui-même encourageait la production agricole à grande échelle sur de grands brûlis collectifs.

Après la réunification du pays, en 1975, la gestion des ressources forestières et la production de bois ont été confiées à des entreprises d'État. La pratique de l'abattis-brûlis était sévèrement sanctionnée par des amendes élevées. Entre 1977 et 1980, cette politique a conduit à une situation alimentaire très critique dans la commune, à la limite de la famine.

Allocation des terres de bas-fonds et réémergence du système agraire dual tay-dao

Le « Contrat 100 », première étape de la décollectivisation

Afin de répondre à la crise généralisée du système collectiviste, le gouvernement a promulgué le « Contrat 100 » en 1981. Dans le cadre de cette réforme, l'État restait propriétaire des terres, mais les rizières étaient attribuées aux familles pour une durée de 4 à 5 ans. Ces dernières devaient verser une partie de leur production à la coopérative selon un système forfaitaire. L'exploitant pouvait librement disposer de l'excédent de la récolte. La coopérative était toujours chargée de l'approvisionnement en intrants. Des brigades spécialisées étaient responsables de la préparation du sol (labour, hersage), du semis et de l'irrigation. Le repiquage, les soins aux cultures et la récolte étaient gérés par chaque famille individuellement.

L'application de ces nouvelles règles a produit des effets contraires à ceux escomptés. La productivité des rizières n'a pas beaucoup augmenté en raison des problèmes d'approvisionnement en intrants des coopératives. Le rapport en-

tre la productivité du travail en rizières et sur les brûlis étant largement favorable à ces derniers, les cultures sur pentes se sont généralisées au détriment de l'intensification des rizières [5, 8]. Au cours des années 1980, les brûlis se sont rapide-

ment étendus en auréole autour des zones de rizières, d'habitation et voies de communication de la commune jusqu'à atteindre les limites des terres défrichables de la commune (figure 4). La figure 5 montre que l'extension des cultu-

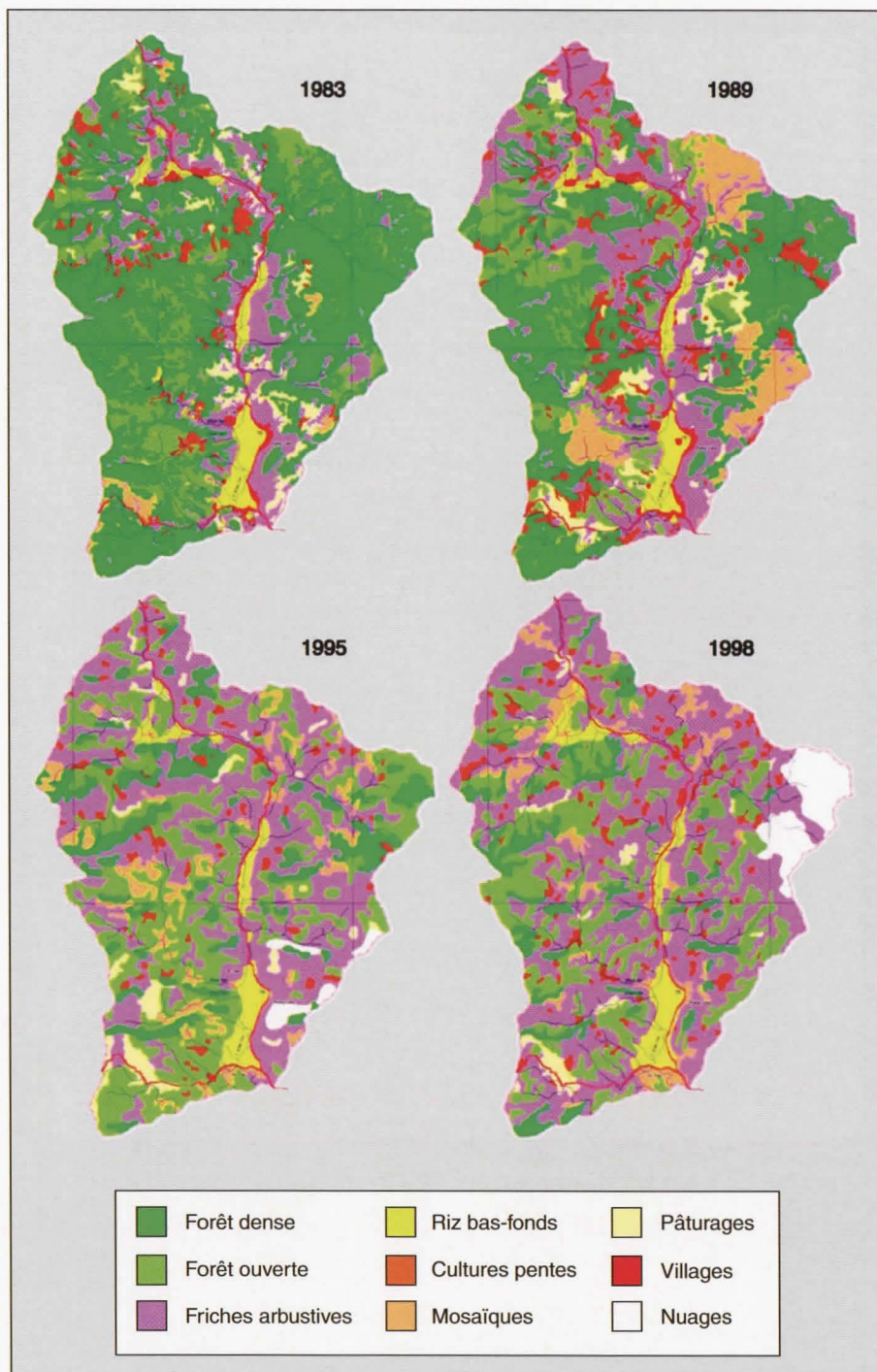


Figure 4. Cartes d'utilisation des sols 1983, 1989, 1995, 1998 de la commune de Ngoc Phai (sources : photographies aériennes pour 1983 et 1989, images satellites SPOT pour 1995 et 1998).

Figure 4. Land use maps of Ngoc Phai for 1983, 1989, 1995, and 1998 (Sources: Aerial photographs for 1983 and 1989, SPOT satellite images for 1995 and 1998).

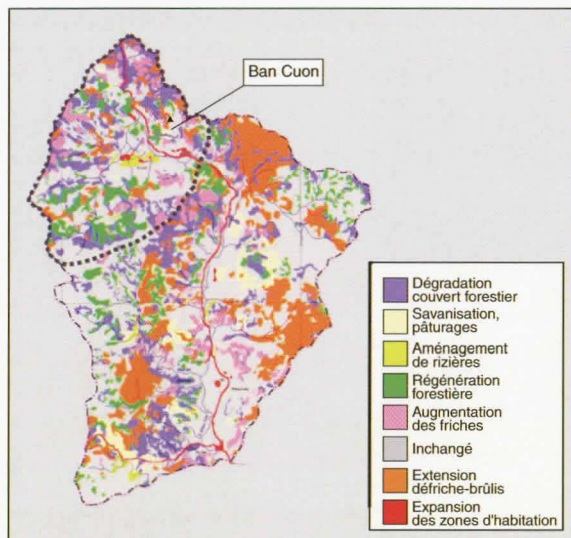


Figure 5. Carte de changement d'utilisation des terres de la commune de Ngoc Phai entre 1983 et 1989 (sources : cartes d'utilisation du sol de la figure 4).

Figure 5. Land use changes in Ngoc Phai between 1983 and 1989 (Sources: Maps of successive land use from figure 4).

res de pentes a été beaucoup plus marquée dans les villages tay que dans le village dao de Ban Cuon (zone nord-ouest de la carte) durant la période 1983-1989. En revanche, on observe dans ce dernier village une importante expansion des surfaces de rizières, et une relative régénération forestière, typique des systè-

mes d'abattis-brûlis à jachères longues. En 1989, le couvert végétal naturel (forêts et friches arbustives de la figure 6-A) atteignait sa surface minimale dans l'histoire de Ngoc Phai. Les villages tay et dao se sont distingués à nouveau par leurs modes d'exploitation du milieu. Dans le cas des Dao, l'expansion

des cultures sur pentes a concerné essentiellement le riz pluvial. Les excédents de production étaient stockés dans des greniers alors que la production de riz irrigué était vendue. Cette stratégie s'explique par : (i) la volonté d'assurer la sécurité alimentaire du foyer après une longue période de pénurie ; (ii) de meilleures aptitudes du riz pluvial à la conservation ; mais aussi par (iii) ses qualités gustatives privilégiées par l'ethnie dao. A l'inverse, la culture pluviale était considérée comme une source de revenu par les agriculteurs tay. L'extension des brûlis leur a permis de capitaliser à travers la production de maïs associée à l'élevage porcin.

La « Résolution 10 », deuxième étape de la décollectivisation

La Résolution 10, promulguée en 1988, a entraîné le démantèlement des coopératives : les rizières ont été distribuées aux familles. Les agriculteurs ont pris en charge toutes les opérations culturales, l'approvisionnement en intrants et l'irrigation. Ils ont récupéré tous les moyens de production à l'exception de la terre, qui restait propriété d'État, mais pour

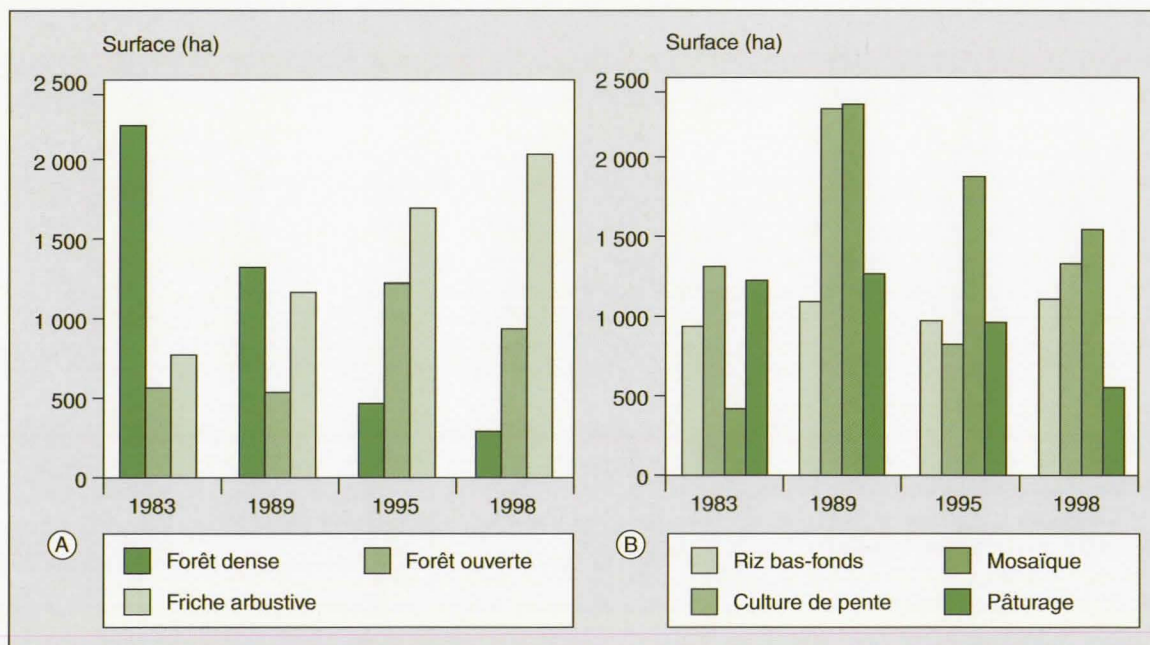


Figure 6. Dynamiques d'utilisation des terres. A : forêts et végétation naturelle ; B : terres agricoles (sources : données extraites des cartes d'utilisation du sol de la figure 4).

Figure 6. Land use changes. A: Forest and natural vegetation; B: farmland (Sources: Data extracted from maps of land use in figure 4).

laquelle ils ont obtenu un droit d'usage. Très vite, on a assisté à un mouvement de réappropriation des rizières par les familles fondatrices tay. Les agriculteurs qui n'avaient pas apporté de rizières aux coopératives au moment de leur création ont alors été privés de la presque totalité des parcelles de bas-fonds qu'ils exploitaient jusqu'alors. Les exploitations agricoles se sont à nouveau différenciées selon leur accès aux terres de rizières.

Pour les familles fondatrices tay, cette période est marquée par l'intensification de la culture irriguée dans les zones de bas-fonds, avec passage d'une grande partie des parcelles de un à deux cycles de culture et l'abandon progressif de la culture de riz pluvial dont la rentabilité a fortement diminué du fait du manque de terres cultivables. Le retour des familles fondatrices tay aux terres de rizières des ancêtres a eu pour effet d'inverser les dynamiques agraires des années 1980 entre villages tay et villages dao. On assiste à une relative régénération forestière dans les villages situés au sud de la commune, où les Tay concentrent leurs activités sur les terres de rizières nouvellement acquises. Privés de rizières, les agriculteurs dao ont augmenté les surfaces de brûlis afin d'assurer leur autosuffisance alimentaire. Ils ont dû s'éloigner considérablement du village pour trouver des terres encore fertiles, adaptées à la culture du riz pluvial. On observe en effet sur la *figure 6-B* une augmentation de la classe « cultures sur pentes » par rapport à la classe « mosaïque » qui combine parcelles de culture et jachères. Avec une densité avoisinant 29 hab/km², la reproduction de la fertilité par une jachère arborée de 20 à 30 ans devenait difficile. Le nombre d'années de culture augmentait et les temps de jachère diminuaient. Les systèmes d'abattis-brûlis, confinés à des territoires villageois exigus, n'étaient plus viables.

Les familles privées de terres de rizière, essarteurs par nécessité plutôt que par conviction, ont commencé à rechercher des alternatives [10]. À cette période, certaines d'entre elles ont migré vers le sud du pays attirées par le développement rapide de la culture de café sur de nouveaux fronts pionniers [3, 11]. D'autres, notamment d'origine kinh, se sont lancées dans le petit commerce, le long des routes. Enfin, certaines ont cherché un complément de revenu dans l'exploitation de ressources forestières (notamment les produits non ligneux) malgré leur état de dégradation avancée.

Des stratégies fondées sur l'accès aux moyens de production et non plus sur l'appartenance ethnique

En 1993, l'État vietnamien a instauré une nouvelle loi foncière qui fixe la propriété, l'usage et les modes d'accès aux terres de rizières et de forêts [1]. De nouvelles stratégies de production ont émergé, qui marquent l'aboutissement de près de dix années de transformation des règles foncières.

En 1993, ont débuté les premières transactions foncières dans la commune de Ngoc Phai. Les Tay qui avaient été « déplacés » à l'intérieur de la commune au moment de la collectivisation des terres, en 1962, ont été les premiers à vendre leurs terres de manière à regrouper leurs parcelles. Des familles dao ont ainsi pu acquérir des rizières qu'ils cultivaient dans le cadre des coopératives. En 2000, le marché foncier était déjà saturé. La spéculation avait multiplié le prix des rizières par quatre (*figure 7*), et les ventes de terres ont cessé. L'aménagement de rizières est resté marginal du fait du manque de terres aménageables. L'héritage est devenu l'unique moyen d'acquérir des rizières. Dans la communauté tay, la transmission des terres se fait traditionnellement de père en fils. Ce principe a pour objectif d'éviter qu'une personne extérieure à la communauté villageoise ne s'approprie la terre par mariage. La communauté dao n'a adopté ce principe que récemment car, traditionnellement, les Dao n'ont jamais été des propriétaires fonciers. Du fait de la raréfaction des terres de rizières et des difficultés d'accès pour la communauté dao, ces derniers se sont donc alignés sur le modèle tay.

Historiquement l'appartenance ethnique a été un facteur déterminant pour l'accès aux terres de rizières et par voie de conséquence pour la différenciation des exploitations agricoles. La *figure 8* présente les trajectoires de différenciation qui ont conduit aux systèmes de production actuels. Elle montre qu'aujourd'hui, les logiques de production sont indépendantes des clivages ethniques. Les avantages comparatifs du riz irrigué par rapport au riz pluvial ont fait du premier une priorité pour tous les foyers, quelle que soit leur appartenance ethnique [4]. Chaque fois

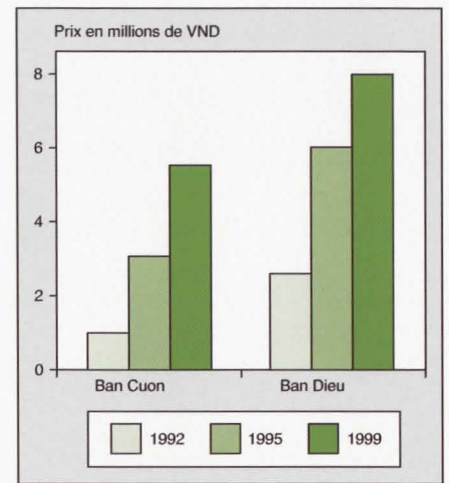


Figure 7. Évolution du prix des rizières dans deux villages de la commune de Ngoc Phai. (source : enquêtes de terrain).

Prix moyen d'une parcelle de rizière de 1 000 m², en dong 1999, et adaptée à deux cycles de culture par an ; 19 000 dong vietnamiens = 1 euro (valeur : 2004).

Figure 7. Paddyfield price changes in two villages in Ngoc Phai (Source: Field surveys).

qu'ils en ont eu la possibilité, les agriculteurs dao ont établi des modes de production sédentaires et ont acheté des rizières. À l'inverse, de nombreux agriculteurs tay se sont tournés vers l'abattis-brûlis comme moyen de survie lorsque leur accès aux terres de bas-fonds était restreint (surfaces héritées des parents ou attribuées au moment de l'allocation qui ne permettaient pas de couvrir les besoins de la famille). Aujourd'hui, les systèmes de production ne peuvent plus raisonnablement être classés selon le seul critère ethnique.

Conclusion

Depuis l'indépendance du Vietnam en 1954, les politiques gouvernementales qui se sont succédé ont profondément modifié les règles d'accès aux ressources naturelles qui structuraient les relations entre groupes ethniques. On a assisté à un phénomène de différenciation sociale au sein des groupes ethniques tout autant qu'entre eux. À présent, les stratégies de production sont fondées sur la productivité de la terre et du travail, et elles reposent largement sur l'accès aux terres de rizières. Lorsqu'il est possible d'acheter des terres, on voit les traditionnels itinérants dao se sédentariser pour tirer

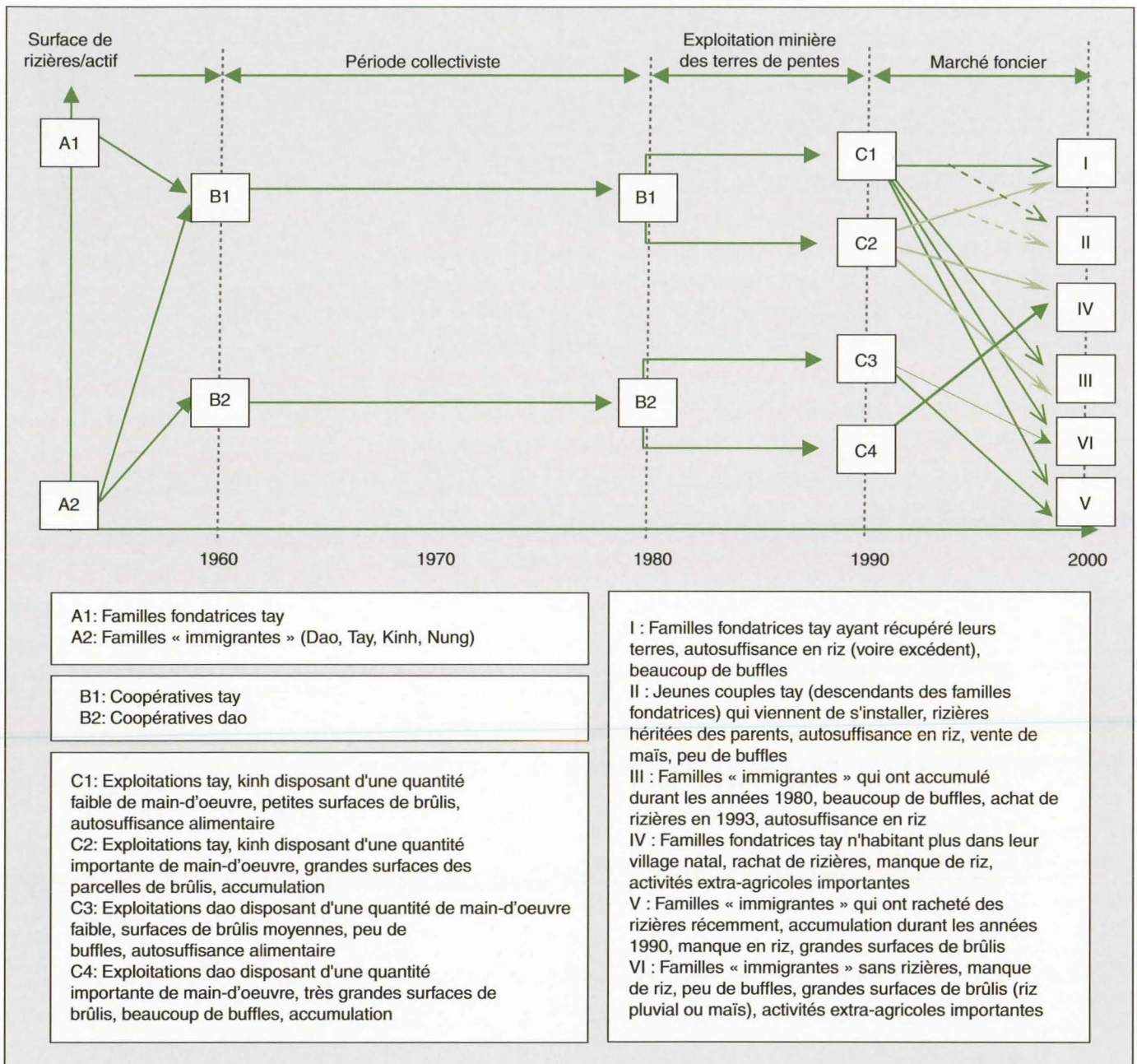


Figure 8. Processus de différenciation des exploitations agricoles de la commune de Ngoc Phai.

Figure 8. Household differentiation patterns in Ngoc Phai.

parti de la stabilité qu'apporte la production du riz irrigué. Au contraire, lorsque les sédentaires tay perdent leur accès aux bas-fonds rizicoles, ils se tournent vers l'agriculture d'abattis-brûlis traditionnellement pratiquée par les Dao. Il devient donc difficile de définir des pratiques agricoles ou des modes de vie caractéristiques de l'un ou de l'autre des deux principaux

groupes ethniques de la province de Bac Kan. Au lieu d'utiliser le critère traditionnel de l'ethnicité pour diagnostiquer les problèmes de développement rural et définir les priorités d'intervention, les chercheurs et les développeurs devraient plutôt prendre en compte l'accès différencié des exploitations agricoles aux ressources naturelles. ■

Références

1. Boissau S, Castella JC, Nguyen Hai Thanh. La distribution des terres de forêt au nord du Vietnam. I : droits d'usage et gestion des ressources. *Cah Agric* 2003 ; 12 : 297-305.
2. Bal P, Castella JC, Le Quoc Doanh, et al. Diagnostic systémique, recherche agronomique et appui au développement : exemple d'une intervention concertée dans la province de Bac Kan. In : VASI-GRET, eds. *Appui à l'orga-*

nisation de la production agricole dans le nord du Vietnam. Hanoi : The Agricultural Publishing House, 2000 : 57-92.

3. De Koninck R. *Le recul de la forêt au Vietnam*. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international (CRDI), 1997 ; 97 p.

4. Erout A, Castella JC. Riz d'en bas, riz d'en haut : éléments structurant des systèmes de production agricole d'une province de montagne du nord du Vietnam. *Cah Agric* 2004 ; 13 : pagination à venir au BAT.

5. Sadoulet D, Castella JC, Vu Hai Nam, Dang Dinh Quang. Dynamiques agraires, gestion des ressources naturelles et différenciation des exploitations agricoles dans une zone de montagne du Nord Vietnam. *Cah Agric* 2001 ; 10 : 307-18.

6. Mellac GM. *Des forêts sans partage – Dynamique de l'espace et utilisation des ressources dans un district de montagne au Nord Vietnam*. Thèse de doctorat. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2000 ; 608 p.

7. Castella JC. Mise au point d'une méthode d'analyse multi-échelle des transitions agraires. Application aux dynamiques des espaces ruraux de montagne au nord du Vietnam. *L'Espace Géographique* (à paraître).

8. Castella JC, Tronche NR, Vu Nguyen. Landscape changes in Cho Don District during the doi moi era (1990-2000) and their implications for sustainable natural resource management in Vietnam's mountainous provinces. In : Castella JC, Dang DQ, eds. *Doi Moi in the Mountains. Land Use Changes and Farmers'*

Livelihood Strategies in Bac Kan Province, Viet Nam. Hanoi : The Agricultural Publishing House, 2002 : 149-73.

9. Mazoyer M, Roudart L. *Histoire des agricultures du monde*. Paris : Le Seuil, 1997 ; 531 p.

10. Boissau S, Castella JC, Nguyen Hai Thanh. La distribution des terres de forêt au nord du Vietnam. II : sédentarisation et évolution des modes de production. *Cah Agric* 2003 ; 12 : 307-20.

11. Alther C, Castella JC, Novosad P, et al. Impact of accessibility on the range of livelihood options offered to farm households in mountainous areas of northern Viet Nam. In : Castella JC, Dang DQ, eds. *Doi Moi in the Mountains. Land Use Changes and Farmers' Livelihood Strategies in Bac Kan Province, Viet Nam*. Hanoi : The Agricultural Publishing House, 2002 : 121-46.